

Dunkerque, le 30 juin 2016

**Madame Ségolène ROYAL  
Ministre de l'Environnement,  
de l'Energie et de la Mer**

Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint Germain  
75007 Paris

**Objet** : Rapport sur le financement du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection

Madame la Ministre,

A la lecture du rapport sur le financement du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, que vous aviez commandé en 2015 et qui a été rendu public le 30 mai dernier, l'ANCCLI ne peut que déplorer que celui-ci n'inclut pas le financement de la transparence et de l'information, dont les CLI et l'ANCCLI sont, avec le HCSTIN, des garants essentiels.

C'est d'autant plus regrettable que la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV) permet des avancées significatives dans ces domaines et que votre récente décision concernant l'extension des PPI autour des centrales nucléaires de production d'électricité œuvre également en ce sens.

Aussi, l'ANCCLI souhaite vous faire part, dans une lettre ouverte ci-jointe, de ses réflexions mais aussi de ses inquiétudes quant à certaines des propositions de ce rapport.

Entretemps, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

**Jean-Claude DELALONDE**



**Président de l'ANCCLI**

## **Lettre ouverte à Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer**

### **Sûreté nucléaire : se doter de moyens à la hauteur des enjeux**

Les hauts fonctionnaires qui ont remis en décembre 2015 à Madame Ségolène Royal le rapport qu'elle leur avait demandé quelques mois plus tôt sur "le financement du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection"<sup>1</sup> n'ont visiblement pas saisi les enjeux majeurs auxquels notre pays doit faire face aujourd'hui dans ce domaine. Opportunément rendu public alors même que le Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) venait de rappeler devant l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) ses demandes de moyens supplémentaires, ce document nous alerte sur la compréhension de l'évolution réelle des besoins.

Passons sur le fait que ce rapport désigne un périmètre étriqué – les Installations Nucléaires de Base (INB) et le nucléaire de proximité – qui écarte par exemple les transports nucléaires, les sites et sols pollués, les anciens sites miniers d'uranium, tous sujets qui constituent autant de préoccupations, parfois croissantes, des acteurs territoriaux que l'ANCCLI côtoie au quotidien. De même, en séparant strictement sûreté et sécurité nucléaire, le rapport n'aborde pas un problème dont l'actualité est malheureusement pressante, qui concerne la meilleure intégration "en dur" dans les dispositifs de sûreté de la résistance des installations à d'éventuels actes de malveillance.

Oublions également la recherche, mission indispensable de l'IRSN. Exclue enfin la nécessité – à nos yeux absolue – de renforcer la sûreté nucléaire et de la radioprotection à travers une plus grande implication de la société civile dans leur gouvernance.

Et concentrons nous donc sur le cœur du débat, c'est-à-dire l'évaluation des besoins de moyens humains supplémentaires de l'ASN et de l'IRSN pour assurer la sûreté des installations nucléaires existantes et à venir. Il ne revient pas à l'ANCCLI d'intervenir dans la discussion technique sur le nombre de postes Equivalent Temps Plein (ETP) approprié, si ce n'est pour constater que l'écart entre les demandes de l'ASN et de l'IRSN et leur évaluation par les rapporteurs est majeur, de l'ordre de 150 ETP au total.

Ce n'est pas une différence d'appréciation à la marge. Le rapport juge en effet "excessives" les demandes. Mais il s'appuie pour cela sur des indicateurs "techniques" (nombre d'autorisations, d'avis de l'IRSN, d'inspections) qui semblent bien mal appropriés pour mesurer la nature des besoins.

L'augmentation, contrairement à ce que soutient le rapport, est d'abord réelle sur le plan quantitatif. Il ne s'agit pas seulement du nombre de dossiers, même si là aussi, le rapport minimise les enjeux en ignorant par exemple la charge liée au réexamen décennal d'installations du cycle généralement vieillissantes, dont les alertes sur la corrosion des évaporateurs de La Hague sont par exemple venues nous rappeler récemment les enjeux. Il s'agit également de leur diversité - EPR, CIGEO, Astrid, ITER ne constituent que quatre installations, mais chacune appelle une expertise très spécifique et particulièrement lourde - et de leur niveau de complexité. L'EPR, encore, avec tous les problèmes liés à sa conception avancée et à sa fabrication, en est l'illustration. De même, les quatrièmes visites décennales

.../...

---

<sup>1</sup> Rapport conjoint de l'Inspection générale des finances, du Conseil général de l'environnement et du développement durable, et du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.

.../...

des réacteurs, que le rapport assimile aux précédentes, doivent au contraire être d'une ampleur tout à fait différente, pour tenir compte à la fois du vieillissement, de la limite de durée de vie initiale, et surtout de l'exigence de l'ASN de n'autoriser la poursuite de leur exploitation que dans des conditions de sûreté aussi proches que possible de celles de nouveaux réacteurs, une ambition pleinement soutenue par l'ANCCLI.

Enfin, et ce point est peut-être le plus préoccupant, le rapport ignore la nécessité d'exercer aujourd'hui un contrôle de plus en plus poussé face à des défaillances de plus en plus inquiétantes de la sûreté assurée par les exploitants. Le grave problème de qualité sur la cuve de l'EPR constituait là encore une première alerte. La chute théoriquement "impossible" du générateur de vapeur de Paluel, et surtout la découverte des problèmes de fabrication au Creusot, auxquels s'ajoute le soupçon appuyé de falsifications, sont venus renforcer ce constat : le contrôle de la sûreté doit aujourd'hui se pencher sur l'autocontrôle des industriels, dont le sérieux était jusqu'ici considéré comme acquis.

La réponse du rapport, qui ne consiste qu'à proposer des éléments d'optimisation, ne peut en aucun cas être suffisante. D'autant plus que certaines de ses propositions sont au contraire de nature à affaiblir encore le système. L'ANCCLI s'inquiète particulièrement des propositions visant à transférer une partie des coûts du contrôle à l'exploitant : développer le régime de déclaration aux dépens de l'autorisation, développer les systèmes de contrôle interne des exploitants, créer une sûreté à deux vitesses en déléguant une partie des contrôles à des organismes agréés. Il semble bien plus pertinent de prélever par une taxe dédiée les moyens correspondants auprès de l'exploitant pour renforcer ceux des institutions de gouvernance.

Enfin les nouveaux besoins, bien réels, sont d'autant plus importants qu'ils s'inscrivent dans un contexte peu favorable pour la sûreté de difficulté de la filière nucléaire, et de forte tension financière pour ses principaux acteurs. L'ANCCLI s'inquiète dans ce contexte de la lecture étroite et erronée que propose ce rapport. Elle espère au contraire que le Gouvernement saura prendre la mesure de ces enjeux et donner aux acteurs de la gouvernance de la sûreté nucléaire tous les moyens nécessaires pour maintenir le haut niveau de garantie que la société est en droit d'exiger. L'ANCCLI est en tous cas, plus que jamais, engagée dans cette ambition.

**Jean-Claude DELALONDE**

Président de l'Association Nationale des Comités  
et Commissions Locales d'Information (ANCCLI)